

III - FINANCES - BUDGETS

III.2 - BUDGET ANNEXE « OUGC » 2025 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

DÉLIBÉRATION N° 25-09-590

Le lundi 15 septembre 2025 à 10h00, le Comité Syndical de l'Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, convoqué par courriel le 18 juillet 2025, s'est réuni en visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X3)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				3		
Patrice GARRIGUES	OUI				3		
Yann HÉLARY	OUI				3		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON			OUI	0		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X3)							
Marie-Laure CUVELIER	NON			OUI	0		
Delphine EYCHENNE	OUI				3		
Annick COUSIN	NON			OUI	0		
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		3		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x2)							
Jean-Michel FABRE	OUI				2		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. GILLÉ		2		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2x2)							
Alain BELLOC	NON	OUI	Mme COUTURIER		2		
Emmanuel CROS	NON			OUI	0		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x2)							
Philippe BOUSQUIER	NON			OUI	0		
Paul VO VAN	OUI				2		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2x2)							
Martine COUTURIER	OUI				2		
Hervé GILLÉ	OUI				2		
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE (2X2)							
Jean-Paul FERRÉ	NON	OUI	M. FABRE		2		
Jérôme BLASQUEZ	NON			OUI	0		
DEPARTEMENT DU GERS (2X2)							
Dominique GONELLA	OUI				2		
Céline SALLES	OUI				2		
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES (2X2)							
Bernard VERDIER	OUI				2		
Maryse BEYRIE	OUI				2		
Totaux					37	0	0

Membres en exercice	22	Suffrages exprimés	37
Membres présents	12	Vote pour	37
Membres représentés	4	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	19,5
Nombre de votants	16		
Appréciation du quorum	12		

DÉLIBÉRATION N° 25-09-590

VU la délibération n° D25-04-560 du comité syndical en date du 3 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe « OUGC »,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rajouter des crédits pour faire face à des dépenses non prévues au moment du vote du budget primitif,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe « OUGC » au titre de l'exercice 2025 à savoir :

Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2025 Pour mémoire	Montant proposé à la DM
023	023	Virement à la section d'investissement	0,00	34 291,20
65	65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	25 000,00	-25 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			25 000,00	9 291,20

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2025 Pour mémoire	Montant proposé à la DM
70	706888	Autres redevances et droits	28 000,00	7 808,81
74	74718	Autres participations Etat	7 100,00	1 482,39
Total des recettes de fonctionnement			35 100,00	9 291,20

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2025 Pour mémoire	Montant proposé à la DM
20	2051	Concessions et droits similaires	0,00	34 291,20
Total des dépenses d'investissement			0,00	34 291,20

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2025 Pour mémoire	Montant proposé à la DM
021	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	34 291,20
Total des recettes d'investissement			0,00	34 291,20

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à TOULOUSE, le 15 septembre 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président
Jean-Michel FABRE

